

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHÔNE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2022/106

**Nature de l'acte : commande publique – marchés publics**

**DECLARATION SANS SUITE DE LA CONSULTATION RELATIVE A LA FOURNITURE, INSTALLATION, CONFIGURATION, ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION DE SERVEURS VIRTUALISES EN MODE HYPERCONVERGENCE AINSI QU'UN SYSTEME DE SAUVEGARDE DE L'ARCHITECTURE CIBLE**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative à la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2185-1,

VU le budget communal,

**DECIDE**

**Article 1:** de déclarer sans suite la consultation relative à la fourniture, installation, configuration, et maintenance d'une solution de serveurs virtualisés en mode hyperconvergence ainsi qu'un système de sauvegarde de l'architecture cible au motif d'intérêt général ;

**Article 2:** de lancer une nouvelle consultation après avoir redéfini les besoins ;

**Article 3:** la présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ;

**Article 4:** le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua et notification sera faite aux candidats ayant répondu à la consultation.

Fait à Valsershône, le **13 OCT. 2022**

Pour le Maire,  
L'adjoint(e) délégué(e)

**Isabelle DE OLIVEIRA**



Mise en ligne le : 25/10/2022

Accusé de réception en préfecture  
001-200083863-20221013-DEC-22-106-DE  
Date de télétransmission : 13/10/2022  
Date de réception préfecture : 13/10/2022